

Conseil Municipal du 12 mai 2022

Excusée représentée : Laetitia JHANJEE

La séance est ouverte à 20h30

1 – Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité (complément secrétariat)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que la Secrétaire de Mairie, Madame LAYE Angélique est en arrêt de travail depuis plus de 8 mois et qu'elle va reprendre son activité en temps partiel thérapeutique à 50 % pendant 3 mois à compter du 16 mai prochain.

Aussi, afin de lui permettre de reprendre dans de bonnes conditions et d'être accompagnée et informée sur les dossiers en cours et réalisés pendant son absence, les évolutions règlementaires, logicielles... Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, 14 h hebdomadaires, du 16 mai au 15 août 2022 rémunéré sur la base du 6^{ème} échelon de ce grade. Ceci permettra aux 2 secrétaires de travailler ensemble sur le mi-temps d'Angélique et de maintenir l'ouverture du secrétariat toute la semaine.

Le Conseil valide la proposition de Monsieur le Maire.

2 – Convention avec le CDG 16 pour la Médiation Préalable Obligatoire

Monsieur le Maire expose que les recours concernant les décisions individuelles pouvant être demandés par les agents communaux doivent être précédés d'une médiation entre les deux parties. Cette médiation est obligatoire et doit obligatoirement être assurée par le Centre de Gestion.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, une convention doit être signée.

Coût du service : 300 € par dossier soumis au médiateur (en cas de recevabilité) et un coût horaire d'intervention de 50€.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil valide.

3 – Convention RGPD du Syndicat mixte AGEDI

Le Syndicat A.GE.D.I nous informe de la désignation de Mr SAINT-MAXENT Didier à la place de Mr MARTIN Jean-Pierre, au Comité Syndical A.GE.D.I. Il convient de délibérer pour acter ce changement.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil valide.

4 - Questions diverses

Rappel : les élections législatives se tiendront les 12 et 19 juin 2022 – Bureau de vote dans la salle des fêtes.

Permanences du 12 juin :

08h00-10h30	DONNARY Denis - DOTTE Thierry - SINAASAPPEL Reinier
10h30-13h00	VANDERF Didier – COUROUBLE Pascale – BARDOULAT Eric
13h00-15h30	FILLEUL Marie-Françoise – HARTZ Vincent – GIBON Delphine
15h30-18h00	JUGIEAU Patrice – BRUN Marie-Christelle – GIBON Delphine

Permanences du 19 juin :

08h00-10h30	DONNARY Denis - DOTTE Thierry - SINAASAPPEL Reinier
10h30-13h00	VANDERF Didier – COUROUBLE Pascale – BARDOULAT Eric
13h00-15h30	FILLEUL Marie-Françoise – HARTZ Vincent – JAN Gaëlle
15h30-18h00	JUGIEAU Patrice – BRUN Marie-Christelle – JHANJEE Laëtitia

La séance est levée à 21h30.

